spécialités (veuillez vous connecter pour plus de détails à http://www.csc.edu.cn/laihua ou http://www.campuschina.org pour accéder aux informations relatives aux universités chinoises et à leurs spécialités).

Si les étudiants étrangers bénéficiaires d'une bourse optent pour une formation dispensée en langue chinoise, alors que leur compétence linguistique n'a pas encore atteint au niveau demandé pour les cours de spécialité, ils devront participer à l'apprentissage du chinois durant 1-2 années scolaires, et obtenir les résultats d'examen conformes aux critères imposés par l'université hôte avant le début de l'apprentissage professionnel. Sinon, ne pourront plus bénéficier de la bourse pour continuer leurs études en Chine. La durée d'apprentissage du chinois est d'une année scolaire pour les étudiants en sciences, en technologie, en agriculture, en médecine (médecine occidentale), en économie, en gestion, en droit ou en arts. Au maximum de 2 années scolaires pour les étudiants en lettres, en histoire, en philosophie ou en médecine (médecine traditionnelle chinoise, herbologie chinoise).

Les étudiants étrangers bénéficiaires d'une bourse qui optent une formation en anglais, ou leur niveau du chinois atteint déjà l'exigence linguistique concernant les cours de spécialité, ils n'ont pas besoin de suivre un cours complémentaire de chinois.

Université et Spécialité :

Actuellement, il y a au total 279 universités chinoises qui sont qualifiées pour fournir une formation aux étudiants étrangers bénéficiaires pour demander une bourse du gouvernement chinois. Veuillez vous connecter pour plus de détails à http://www.csc.edu.cn/laihua ou http://www.campuschina.org et accéder aux informations relatives aux universités chinoises et à leurs spécialités.

III. Contenu et critère du financement

Catégorie du programme	Spécialité	Frais d'études/an	Frais de logement/an	Vie quotidienne/an	Assurance médicale/an	Somme annuelle
Licence	1ère catégorie	20000	8400	30000	800	59200
	2ème catégorie	23000	8400	30000	800	62200
	3ème catégorie	27000	8400	30000	800	66200

Catégorie du programme	Spécialité	Frais d'études/an	Frais de logement/an	Vie quotidienne/an	Assurance médicale/an	Somme annuelle
Master et perfectionnement général	1ère catégorie	25000	8400	36000	800	70200
	2ème catégorie	29000	8400	36000	800	74200
	3ème catégorie	34000	8400	36000	800	79200
Doctorat et perfectionnement supérieur	1ère catégorie	33000	12000	42000	800	87800
	2ème catégorie	38000	12000	42000	800	92800
	3ème catégorie	45000	12000	42000	800	99800

Note : La 1ère catégorie comprend la philosophie, l'économie, le droit, la pédagogie, les lettres (sauf lettres & arts), l'histoire et la gestion. La 2ème catégorie comprend les sciences, la technologie et l'agriculture. La 3ème catégorie comprend les lettres (lettres & arts) et la médecine.

1. Bourse complète

- Frais d'études : destinés à former, gérer et guider les étudiants bénéficiaires, à les financer dans diverses activités, telles les arts, le sports, les visites et les soirées. Ces frais sont confiés à l'université, qui les affecte de manière uniforme.
- Frais de logement :destinés à fournir des dortoirs gratuits aux étudiants bénéficiaires d'une bourse du gouvernement chinois, ou à leur offrir des indemnités de logement. Ces frais sont confiés à l'université, qui les affecte de manière uniforme. Pour les étudiants qui optent pour un logement au sein du campus, les dortoirs gratuits leur seront attribués (un dortoir est généralement partagé par deux personnes). Pour

Partie deux :Procédures de demande de bourses d'études du gouvernement chinois

Programmes bilatéraux

« Programmes bilatéraux »il s'agit de bourses complètes ou partielles créées conformément aux accords ou des coopérations éducatives et les accords d'échanges, conclus entre la Chine et des autorités, établissements, écoles ou organismes internationaux.

I. Catégorie du programme, Durée et Langue d'Enseignement

Catégorie du programme : y compris Licence, Master, Doctorat, étudiants suivant une formation de perfectionnement général ou supérieur. Renseignez-vous auprès du service chargé d'envoyer les étudiants à l'étranger dans votre pays pour connaître des détails.

Langue d'enseignement : les cours de licence ne sont dispensés qu'en chinois. Pour les étudiants de master/doctorat ou de perfectionnement général/supérieur, les cours sont généralement en chinois. Mais certaines universités disposent des spécialités pour lesquelles les cours sont dispensés en anglais (Veuillez vous connecter pour

plus de détails à http://www.csc.edu.cn/laihua ou http://www.campuschina.org pour accéder aux informations relatives aux universités chinoises et à leurs spécialités).

Durée des études : comprenant une période de la formation spécialisée et cours de langue chinoise (classe préparatoire).

Catégorie du programme	Durée de la formation spécialisée	Durée d'études du chinois (Classe préparatoire)	Durée de la bourse
Licence	4 à 5 ans	1 à 2 ans	4 à 7 ans
Master	2 à 3 ans	1 à 2 ans	2 à 5 ans
Doctorat	3 à 4 ans	1 à 2 ans	3 à 6 ans
Perfectionnement général	1 an maximum	1 an maximum	2 ans maximum
Perfectionnement supérieur	1 an maximum	1 an maximum	2 ans maximum

II. Frais couverts par la bourse

Le programme comprend les bourses complètes et bourses partielles. Voir la « Présentation des bourses d'études du gouvernement chinois » pour plus de détails.

III. Service chargé de la sélection des candidats et date limite de demande

Service chargé de la sélection des candidats : service chargé d'envoyer les étudiants à l'étranger.

Date limite de demande : s'étend généralement de début janvier à début avril. Renseignez-vous auprès du service chargé d'envoyer les étudiants à l'étranger de votre pays pour connaître le temps en détail.

IV. Eligibilité de la candidature

1.Ne pas être de nationalité chinoise et être en bonne santé ;

2. Niveau de formation et âge requis :

- Pour suivre une formation de licence en Chine, le candidat doit avoir un diplôme de l'enseignement secondaire avec de bonnes notes,et avoir moins de 25 ans ;
- Pour suivre une formation de master en Chine, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de licence, et avoir moins de 35 ans ;
- Pour suivre une formation de doctorat en Chine, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de master, et avoir moins de 40 ans ;

- Pour suivre une formation de perfectionnement général en Chine, le candidat doit avoir un diplôme de l'enseignement secondaire ou au dessus, et avoir moins de 45 ans ;
- Pour suivre une formation de perfectionnement supérieur en Chine, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de master ou d'un grade de professeur adjoint, et avoir moins de 50 ans.

V. Procédure de demande

1. Déposer la demande auprès du service chargé d'envoyer les étudiants à l'étranger de votre pays et d'obtenir une qualification recommandée ;
2. Contacter l'université chinoise correspondante pour obtenir un avis de préadmission ;
3. Accéder au « Système d'inscription en ligne du CSC pour étudier en Chine » (Connectez-vous sur le site internet http://www.csc.edu.cn/laihua ouhttp://www.campuschina.org, et cliquez sur l'icône de l' « Accès des étudiants pour s'inscrire en ligne »), remplirez et soumettez en ligne les informations de candidature, imprimez le « Formulaire de demande pour les bourses du gouvernement chinois ». Faire une demande auprès du service chargé d'envoyer les étudiants à l'étranger de votre pays pour acquérir le mode d'emploi du « Système d'inscription en ligne du CSC pour étudier en Chine » et le « Numéro du service chargé de la sélection des candidats » ;
4. Déposer les dossiers de candidatures au service chargé d'envoyer les étudiants à l'étranger de votre pays dans le délai fixé.

Note : le CSC n'accepte aucune demande directe individuelle. En cas de nécessité, il a le droit de modifier l'option d'université chinoise des candidats qui n'ont pas obtenu d'avis de préadmission.

VI. Dossiers de candidatures (chacun en deux exemplaires)

1. « Formulaire pour demander les bourses du gouvernement chinois » (en chinois ou en anglais) ;
2. Version notariée du diplôme le plus élevé. S'il est présenté en une langue autre que le chinois ou l'anglais, il faut une traduction en chinois ou en anglais certifiée. Le candidat qui est encore étudiant doit fournir un certificat délivré par son établissement prouvant son statut ;
3. Bulletin scolaire. S'il est présenté en une langue autre que le chinois ou l'anglais, il faut une traduction en chinois ou en anglais certifiée ;

4. Plan d'études ou de recherche en Chine, rédigé en chinois ou en anglais, contenant au moins 200 mots pour la Licence ; au moins 500 mots pour les études de perfectionnement ; au moins 800 mots pour le master ;
5. Lettres de recommandation. Pour les candidats s'inscrivant en Master, Doctorat, ou en programme de perfectionnement supérieur, des lettres de recommandation de deux professeurs ou professeurs adjoints, rédigées en chinois ou en anglais sont obligatoires ;
6. Les candidats qui souhaitent suivre des études de musique doivent soumettre un CD contenant leurs propres œuvres. Les candidats en art doivent soumettre un CD contenant leurs propres œuvres, incluant deux croquis, deux peintures de couleur et deux disques des autres œuvres ;
7. Tout candidat de moins de 18 ans doit présenter les documents légaux de son tuteur légal en Chine ;
8. Le candidat pour un séjour en Chine dépassant 6 mois doit soumettre une photocopie du « Formulaire d'examen médical pour les étrangers » (Les candidats doivent conserver la version originale. Ce formulaire conçu imprimable de manière uniforme par les Services Chinois de l'Hygiène et de la Quarantaine,peut être téléchargé sur le site internet du CSC http://www.csc.edu.cn/laihua ou http://www.campuschina.org, rédigé en anglais.) Le candidat doit procéder à l'examen conformément au contenu de ce formulaire. Les formulaires incomplets, sans photo, sans tampon (paging seal) sur la photo, sans signature du médecin ou de l'hôpital seront invalides. Les résultats de l'examen médical sont valides durant six mois, le candidat doit choisir la date en prenant en compte ce facteur ;
9. Le candidat ayant reçu un avis de préadmission doit en fournir une photocopie ;
10. Le candidat ayant reçu le bulletin de résultats du HSK doit en fournir une

photocopie.

Les documents susmentionnés doivent être reliés (en deux exemplaires) dans le coin supérieur gauche, suivant l'ordre de la liste. Aucun document ne sera retourné, quel que soit le résultat final.

VII. Admission et notification

1. Le CSC vérifiera si les candidats à la bourse répondent aux conditions requises. Ne seront pas traités aux dossiers qui ne répondent pas aux conditions ou qui ne sont pas conformes ;
2. Le CSC se charge de transmettre les dossiers validés aux universités concernées pour le recrutement. Le CSC a le droit de modifier de manière appropriée les choix des candidats à propos de l'université, de la spécialité, de la catégorie de formation, de la durée de bourse, etc., en fonction des exigences imposées par les pays d'origine sur l'attribution de la bourse, de la capacité d'accueil des universités chinoises, de la durée de formation des spécialités, de la situation des candidats, etc. Ce sont les universités qui déterminent l'admission. Pour les dossiers munis d'un avis de préadmission, le CSC les renverra à l'université correspondante pour qu'elle confirme l'admission ;
3. Les candidats ayant reçu la confirmation d'admission d'une université,avec l'autorisation du CSC, toucheront une bourse du gouvernement chinois pour étudier en Chine. Chaque candidat retenu ne peut bénéficier que d'une bourse de ce genre ;
4. Avant le 31 juillet, le CSC enverra la « Liste des candidats retenus », l'« Avis d'admission » et le « Formulaire de demande de visa pour les étudiants étrangers en Chine » (Formulaire JW201) à l'ambassade (ou au consulat général) de Chine dans les pays correspondants, pour qu'elle les transmette au service chargé d'envoyer les étudiants à l'étranger ou directement aux candidats ;
5. Après leur arrivée en Chine, les étudiants bénéficiaires d'une bourse ne peuvent pas changer l'université, la spécialité et la durée d'études mentionnées sur l'« Avis d'admission » ;
6. Les candidats qui ne pourront s'inscrire avant la date limite d'inscription perdront leur bourse.

VIII. Coordonnées du Conseil des bourses de Chine (CSC)

Bureau Asie	Tél : E-mail :	0086-10-66093928 yazhou1@csc.edu.cn	66093923 yazhou2@csc.edu.cn
Bureau Afrique	Tél : E-mail :	0086-10-66093921 feizhou1@csc.edu.cn	66093919 feizhou2@csc.edu.cn

Bureau Europe	Tél : E-mail :	0086-10-66093953 ouzhou@csc.edu.cn	
Bureau Amérique et Océanie	Tél : E-mail :	0086-10-66093977 meida@csc.edu.cn	
Fax :0086-10-66093915, 66093972			
Site Web :http://www.csc.edu.cn/laihua ou www.campuschina.org			
Département :Bureau chargé du Conseil des bourses de Chine (CSC) des étudiants étrangers en Chine			
Adresse : 13e étape, Bâtiment A3, N°9 Avenue Chegongzhuang / Zone Xicheng / Beijing, Chine			
Code postal :100044			

Programme de l'Union européenne

Il s'agit d'une bourse complète fournie par le Ministère de l'Education de Chine aux étudiants des pays membres de l'Union européenne.

I. Catégorie, Durée et Langue d'Enseignement

1. Catégorie : Licence, Master, Doctorat, perfectionnement général ou supérieur.
2. Durée de la formation : y compris une période de la formation spécialisée et cours de langue chinoise (classe préparatoire).

Catégorie du programme	Durée de la formation spécialisée	Durée d'études du chinois (Classe préparatoire)	Durée de la bourse
Licence	4 à 5 ans	1 à 2 ans	4 à 7 ans
Master	2 à 3 ans	1 à 2 ans	2 à 5 ans
Doctorat	3 à 4 ans	1 à 2 ans	3 à 6 ans
Perfectionnement général	1 an maximum	1 an maximum	2 ans maximum
Perfectionnement supérieur	1 an maximum	1 an maximum	2 ans maximum

3. Langue d'enseignement : pour la formation de licence, les cours sont généralement dispensés en chinois. Pour la formation de master ou de perfectionnement, la langue d'enseignement est généralement le chinois, mais certaines universités possèdent des spécialités pour lesquelles les cours sont dispensés en anglais (Veuillez vous connecter pour plus de détails à http://www.csc.edu.cn/laihua ou http://www.campuschina.org pour accéder aux informations relatives aux universités chinoises et à leurs spécialités).

II. Composition de la bourse

Elle comprend les frais d'études, frais de logement, frais de la vie quotidienne et l'assurance médicale générale. Pour plus de détails, voir la « Présentation des bourses d'études du gouvernement chinois ».

III. Service chargé de la sélection des candidats et date limite de demande

Service chargé de la sélection des candidats : le Service de l'Education et de la Culture de la Mission chinoise auprès de l'Union européenne.

Date limite de demande : s'étend généralement de début janvier à début avril. Renseignez-vous au Service de l'Education et de la Culture de la Mission chinoise auprès de l'Union européenne pour connaître les détails.

IV. Eligibilité de la candidature

1. Le candidat doit être originaire d'un pays del'UE, en bonne santé et ne pas être de nationalité chinoise ;
2. Niveau d'étude et âge requis :

- Pour suivre une formation de licence en Chine, le candidat doit avoir un diplôme

de l'enseignement secondaire avec de bonnes notes et avoir moins de 25 ans ;

- Pour suivre une formation de master en Chine, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de licence et avoir moins de 35 ans ;
- Pour suivre une formation de doctorat en Chine, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de master et avoir moins de 40 ans ;
- Pour suivre une formation de perfectionnement général en Chine, le candidat doit avoir un diplôme de l'enseignement secondaire ou au dessus et avoir moins de 45 ans ;
- Pour suivre une formation de perfectionnement supérieur en Chine, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de master ou d'un grade de professeur adjoint ou au dessus et avoir moins de 50 ans.

V. Procédure de demande

1. Déposer la demande au Service de l'Education et de la Culture de la Mission chinoise auprès de l'Union européenne et obtenir une recommandation ;
2. Contacter l'université chinoise correspondante pour obtenir un avis de préadmission ;
3. Accéder au « Système d'inscription en ligne du CSC pour étudier en Chine » (Connectez-vous sur le site internet http://www.csc.edu.cn/laihua ou http://www.campuschina.org, et cliquez sur l'icône de l' « Accès des étudiants pour s'inscrire en ligne »), remplissez et soumettez en ligne les informations de candidature, imprimez le « Formulaire pour demanderles bourses du gouvernement chinois ». Peut être obtenu au Service de l'Education et de la Culture de la Mission chinoise auprès de l'Union européenne la procédure détaillée du « Système d'inscription en ligne du CSC pour étudier en Chine » et le « Numéro du service chargé de la sélection des candidats » ;
4. Déposer les dossiers de candidatures au Service de l'Education et de la Culture de la Mission chinoise auprès de l'Union européenne dans le délai fixé.

Note : le CSC n'accepte aucune demande directe individuelle. En cas de nécessité, il a le droit de modifier l'option d'université chinoise des candidats qui n'ont pas obtenu d'avis de préadmission.

VI. Documents nécessaires (chacun en deux exemplaires)

1. « Formulaire pour demander les bourses du gouvernement chinois » (en chinois ou en anglais) ;
2. Version notariée du diplôme le plus élevé. Une traduction en chinois ou en anglais notariée est nécessaire pour les documents qui ne sont pas écrits dans l'une de ces langues. Le candidat qui est encore étudiant doit fournir un certificat délivré par son établissement prouvant son statut ;
3. Bulletin scolaire. Une traduction en chinois ou en anglais notariée est nécessaire pour les documents qui ne sont pas écrits dans l'une de ces langues ;
4. Plan d'études ou de recherche en Chine, rédigé en chinois ou en anglais. Contenant au moins 200 mots pour la Licence ; au moins 500 mots pour les études de perfectionnement ; au moins 800 mots pour le Master ;
5. Lettres de recommandation. Pour les candidats s'inscrivant en Master, Doctorat, ou en programme de perfectionnement supérieur, des lettres de recommandation de deux professeurs ou professeurs adjoints rédigées en chinois ou en anglais sont obligatoires ;
6. Les candidats qui souhaitent suivre des études de musique doivent soumettre un CD contenant leurs propres œuvres. Les candidats en art doivent soumettre un CD contenant leurs propres œuvres, incluant deux croquis, deux peintures de couleur et deux disques des autres œuvres ;
7. Tout candidat de moins de 18 ans doit présenter les documents légaux de son tuteur légal en Chine ;
8. Le candidat pour un séjour en Chine dépassant 6 mois doit soumettre une photocopie du « Formulaire d'examen médical pour les étrangers » (Ce

formulaire est téléchargé sur le site internet du CSC http://www.csc.edu.cn/laihua ou http://www.campuschina.org. Doit être rempli en anglais.) Le candidat doit procéder à l'examen conformément au contenu de ce formulaire. Les formulaires incomplets, sans photo, sans tampon (paging seal) sur la photo, sans signature du médecin ou de l'hôpital seront rejetés. Les résultats de l'examen médical sont valides durant six mois ;

9. Le candidat ayant reçu un avis de préadmission doit en fournir une photocopie ;
10. Le candidat ayant reçu le bulletin de résultats du HSK doit en fournir une photocopie.

Les documents susmentionnés doivent être reliés (en deux exemplaires) dans le coin supérieur gauche, suivant l'ordre de la liste. Aucun document ne sera retourné, quel que soit le résultat final.

VII. Admission et notification

1. Le CSC vérifiera si les candidats à la bourse répondent aux conditions requises.

Ne seront pas traités, les dossiers qui ne répondent pas aux conditions ou qui ne sont pas conformes ;

2. Le CSC se chargera de transmettre les dossiers validés aux universités concernées pour le recrutement. Le CSC a le droit de modifier de manière appropriée les choix des candidats à propos de l'université, de la spécialité, de la catégorie de formation, de la durée de bourse, etc., en fonction des exigences imposées par le pays d'origine sur l'attribution de la bourse, de la capacité d'accueil des universités chinoises, de la durée de formation des spécialités, de la situation des candidats, etc. Ce sont les universités qui déterminent l'admission. Pour les dossiers munis d'un avis de préadmission, le CSC les renverra à l'université correspondante pour qu'elle confirme l'admission ;
3. Les candidats ayantreçu la confirmation d'admission d'une université,avec l'autorisation du CSC, toucheront une bourse du gouvernement chinois pour étudier en Chine. Chaque candidat retenu ne peut bénéficier que d'une bourse de ce genre ;
4. Avant le 31 juillet, le CSC enverra la « Liste des candidats retenus », l'« Avis d'admission » et le « Formulaire pour demander le visa pour les étudiants étrangers en Chine » (Formulaire JW201) au Service de l'Education et de la Culture de la Mission chinoise auprès de l'Union européenne, pour qu'il les transmette aux candidats concernés ;
5. Après leur arrivée en Chine, les étudiants bénéficiaires d'une bourse ne peuvent pas changer l'université, la spécialité et la durée d'études mentionnées sur l'« Avis d'admission » ;
6. Les candidats qui ne pourront s'inscrire avant la date limite d'inscription perdront leur bourse.

VIII. Coordonnées du Service de l'Education et de la Culture de la Mission chinoise auprès de l'Union européenne

Contact : Chen Gong
Tél :0032-2-7729572 et demander le poste 8318
Fax :0032-2-7628259
E-mail :chengong@moe.edu.cn
Site internet :http://www.chinamission.be
Adresse :Boulevard de la Woluwe 100, 1200 Woluwe, Bruxelles, Belgique.

IX. Coordonnées du Conseil des bourses de Chine (CSC)

Tél :0086-10-66093953
Fax :0086-10-66093972
E-mail :ouzhou@csc.edu.cn
Site Web :http://www.csc.edu.cn/laihua ou www.campuschina.org
Département :Bureau chargé du conseil des bourses de chine (csc) des étudiants étrangers en Chine
Adresse : 13e étape, Bâtiment A3, N°9 Avenue Chegongzhuang / Zone Xicheng / Beijing, Chine
Code postal :100044

Programme de l'ASEAN University Network

Il s'agit d'une bourse complète offerte par le Ministère de l'Education de Chine à l'ASEAN University Network (AUN).

I. Catégorie, Durée et Langue d'Enseignement

1. Catégorie : Master et Doctorat.
2. Durée de la formation : 2-3 années scolaires pour le master, 3-4 années scolaires pour le doctorat. La durée est fixée lors de l'admission. Couvrant la période de la formation de spécialité et cours de langue chinoise.
3. Langue d'enseignement : les cours sont généralement dispensés en chinois. Certaines universités peuvent dispenser des cours en anglais dans certaines spécialités (veuillez vous connecter pour plus de détails à http://www.csc.edu.cn/laihua ou http://www.campuschina.org pour accéder aux informations relatives aux universités chinoises et à leurs spécialités) ;

II. Composition de la bourse

Elle comprend les frais d'études, frais de logement, frais de la vie quotidienne